



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2022

**« Recréer le lien social : isolement et vulnérabilité
des jeunes »**

avec le soutien de la Croix-Rouge française



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



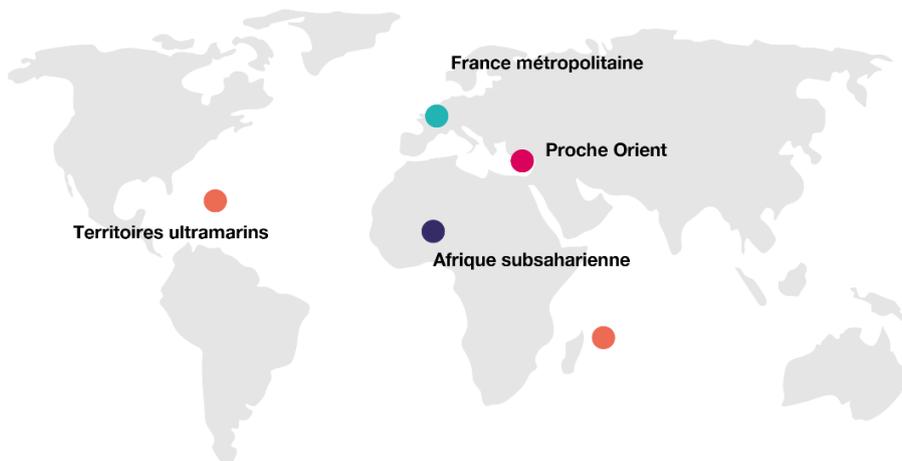
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs



Appel « Recréer le lien social : isolement et vulnérabilité des jeunes »

avec le soutien de la Croix-Rouge française

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la **Croix-Rouge française** pour lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche individuelle de 12 mois** sur le thème de l'isolement social des jeunes en France.

Thématique et zone géographique de recherche

Pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE)¹, l'isolement social est « *la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger.* » L'isolement social peut signifier l'absence ou la rareté des liens², mais il peut aussi être vécu quand la qualité des relations est insuffisante. La vie sociale n'est pas qu'affaire de quantité : des liens sociaux qui ne nourrissent pas l'individu peuvent provoquer un sentiment d'isolement, alors même qu'il vit au milieu des autres.³ Le CESE précise ainsi que « *les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale.* »⁴

Les enquêtes qui mesurent l'isolement social en France sont assez peu nombreuses et n'apprécient pas forcément les mêmes situations. Cela dit, elles témoignent toutes de l'ampleur d'un phénomène important, qui semble s'aggraver, et qui contrairement

¹ Conseil économique, social et environnemental, *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, avis et rapport du 28 juin 2017. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2017/2017_17_isolement_social.pdf

² A titre d'exemple, l'INSEE considère comme isolées les personnes n'ayant eu que quatre contacts ou moins d'ordre privé au cours d'une semaine de référence. Défini ainsi par l'INSEE, l'isolement social est donc objectivable en tenant compte de la quantité des liens ; en revanche, la solitude est une expérience subjective. L'isolement n'est pas nécessairement corrélé à un sentiment de solitude ; a contrario, on peut se sentir seul sans être objectivement isolé.

³ Solitude et isolement ne vont pas nécessairement de pair. Selon l'INSEE en 2015, « 8 % des individus se sentent seuls « tout le temps » ou « la plupart du temps », alors que 62 % d'entre eux ne sont isolés ni de leur famille, ni de leurs amis ». François Gleizes, Sébastien Grobon, Stéphane Legleye, *3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être*, INSEE Première N° 1 770, Septembre 2019.

⁴ Conseil économique, social et environnemental, *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, avis et rapport du 28 juin 2017. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2017/2017_17_isolement_social.pdf

aux idées reçues touche toutes les catégories d'âge. Selon l'INSEE, 6,6 millions de Français âgés de 16 ans ou plus souffraient d'isolement social en 2015.⁵

D'après l'étude répétée de la Fondation de France⁶, 5 millions de Français étaient « en situation de solitude » en 2017, dont 2 millions de 15-30 ans, soit 18 % de cette tranche d'âge, étaient « *vulnérables socialement, ne rencontrant physiquement et ne passant du temps avec d'autres personnes que très rarement* ». 700 000, soit 6 % des 15-30 ans, vivaient même en situation d'isolement social total⁷.

Le 10e rapport annuel sur les solitudes de la Fondation de France paru en 2020⁸, confirme une forte hausse de l'« isolement relationnel » au cours des dix dernières années : 3 millions de personnes isolées supplémentaires depuis 2010. Selon ce rapport, l'isolement concernerait plus de 7 millions de Français en 2020, soit 14 % de la population, contre 9 % en 2010. Les jeunes seraient de plus en plus touchés, notamment les 18-29 ans. Cette tranche d'âge, déjà la plus pauvre, se paupérise un peu plus chaque année. En 2017, un cinquième des 18-29 ans vivaient en-dessous du seuil de pauvreté. En 2020, 13 % des jeunes de cette tranche d'âge seraient socialement isolés, contre 2 % il y a 10 ans.

Plus récemment, les conclusions de l'enquête réalisée par l'institut IFOP pour l'association Astrée à l'occasion de la Journée des Solitudes 2021⁹ ont dressé un état des lieux des solitudes en France à la sortie d'une année 2020 marquée par un contexte de crise sanitaire et sociale. Elles indiquent une aggravation de la situation depuis le dernier baromètre : 18 % des Français se sentent toujours ou souvent seuls, contre 13 % en 2018. Selon ce baromètre, 1 Français sur 2 souffrirait davantage de solitude depuis la crise sanitaire. Les personnes vivant seules et les plus précaires sont les plus touchées par la solitude. Les jeunes âgés de 18 à 24 ans seraient les plus concernés (27 %), devant les 25-34 ans (20 %). Parmi les jeunes, les étudiants sont particulièrement touchés : 28 % déclarent se sentir toujours ou souvent seul.

Les causes d'isolement social chez les jeunes sont multiples. Il existe des facteurs familiaux aussi bien qu'économiques : départ du domicile parental, célibat, éloignement, problèmes de santé, complexes physiques... Le phénomène est multifactoriel et résulte souvent d'un « *enchaînement d'événements* ». ¹⁰ Selon l'étude sur les solitudes de la Fondation de France, les jeunes isolés ou socialement vulnérables ont plus souvent entre 25 et 30 ans et sont répartis de façon équilibrée entre hommes et femmes. Près de 61 % d'entre eux déclarent avoir quitté le domicile

⁵ François Gleizes, Sébastien Grobon, Stéphane Legleye, *3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être*, INSEE Première N° 1 770, Septembre 2019.

⁶ Fondation de France, Jeunes et sans amis : quand la solitude frappe les 15-30 ans, 2017 (en ligne : <http://www.fondationdefrance.org/fr/solitude-jeunes>)

⁷ Ibid.

⁸ Solen Berhuet, Lucie Brice Mansencal, Lucie Étienne, Nelly Guisse, Sandra Hoibian, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France* – édition 2020.
https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/credoc_edition_2020_du_barometre_des_solitudes_vf_004.pdf

⁹ <https://www.astree.asso.fr/fr/decouvrir-astree/nos-actualites/les-francais-et-la-solitude-barometre-ifop-pour-astree-dec-2020>

¹⁰ Fondation de France, Jeunes et sans amis : quand la solitude frappe les 15-30 ans, 2017 (en ligne : <http://www.fondationdefrance.org/fr/solitude-jeunes>)

parental, 47 % ne sont pas dans une relation amoureuse, et ils sont en général moins diplômés que l'ensemble des 15-30 ans (13 % sans diplôme contre 8 % de l'ensemble).¹¹

A l'instar d'autres études, celle de la Fondation de France montre que quelle que soit la tranche d'âge, « *les conditions de vie participent des facteurs d'affaiblissement ou d'empêchement du lien social et potentialisent le risque d'isolement* »¹². Depuis 2016, les bas revenus et les classes moyennes inférieures constituent à eux seuls près de 60 % des personnes socialement isolés¹³. En janvier 2020, plus d'un tiers des personnes socialement isolées disposent de bas revenus, contre un quart de la population française.¹⁴ Les personnes socialement isolées sont surreprésentées parmi « *les chômeurs et les inactifs non étudiants, des personnes au foyer pour l'essentiel. Plus du tiers des isolés ont des bas revenus, contre un quart dans l'ensemble de la population. Les isolés sont par ailleurs surreprésentés parmi les Français qui s'imposent des restrictions sur leurs dépenses de santé et d'alimentation.* »¹⁵ De nombreux travaux montrent que si l'isolement social est un phénomène croissant dans l'ensemble de la société, il concerne néanmoins plus souvent les personnes aux bas revenus, notamment sous ses formes les plus problématiques en termes de parcours de vie et de cohésion sociale, à savoir l'isolement et la solitude subie.¹⁶¹⁷ La sociabilité est contrainte par le niveau de ressources, la pauvreté rendant plus difficiles les sorties culturelles, pour le loisir, ou même l'investissement dans une association qui nécessitent généralement des dépenses supplémentaires.

Tout comme ses causes, les conséquences de l'isolement social sont multiples, et on observe chez les personnes atteintes des effets de cumul avec la précarité et la vulnérabilité sociale et économique, en matière de ressources ou de précarité de l'emploi. Il est par ailleurs associé à une santé dégradée et à un moindre niveau de bien-être, pouvant mener à l'apparition de troubles psychiques. L'étude sur les solitudes de la Fondation de France souligne que les 5,5 millions de personnes isolées sont certainement aussi dans des situations de vulnérabilité psychosociale « *dans la mesure où il leur est probablement plus difficile de s'appuyer sur un membre de leur entourage en cas de coup dur, d'échanger leurs joies et leurs peines, et de bénéficier*

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Solen Berhuet, Lucie Brice Mansencal, Lucie Étienne, Nelly Guisse, Sandra Hoibian, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France* – édition 2020. https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/credoc_edition_2020_du_barometre_des_solitudes_vf_004.pdf

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Fondation de France, *Les solitudes en France – synthèse*, 2016 (en ligne : http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/les_solitudes_en_france_2016_synthese.pdf)

¹⁶ La Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP) de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a consacré une note de synthèse à la solitude sous ses trois aspects : la vie seul.e, l'isolement et le sentiment de solitude. Bérengère GOURAUD, Pascal NOBLET, *Les trois formes de solitudes Vie seul.e, isolement et sentiment de solitude*, Les notes d'analyse et de synthèse de la MASSP, N° 35, Septembre 2017. https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/2017-09-13_-_les_trois_formes_de_solitude_dgcs-massp.pdf

¹⁷ Voir notamment les nombreux travaux réalisés par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) sur les ménages modestes (<https://onpes.gouv.fr/>).

des liens sociaux forts. »¹⁸ En cas de difficultés, les personnes isolées ont également 30 % de chances en moins d'obtenir de l'aide que les personnes non isolées selon l'INSEE.¹⁹

En 2016, le rapport de la mission « Bien-être et santé des jeunes » soulignait que 10 % des jeunes de 16 à 25 ans connaissent un épisode dépressif²⁰. Conséquence d'un « *enchevêtrement des vulnérabilités psychiques sociales et culturelles* », ces moments de fragilité peuvent retentir sur les parcours de vie et conduire à la rupture des liens de confiance envers l'entourage ou l'institution scolaire, à des attitudes de retrait, au rejet des camarades, à l'enfermement dans des spirales d'échec et d'exclusion, à l'adoption de conduites à risques et aux addictions, pouvant aller jusqu'au suicide, qui constitue la seconde cause de décès dans cette population.

Plus spécifiquement sur les étudiants, la Mutuelle des étudiants (LMDE) mène tous les trois ans une enquête nationale sur la santé des étudiants (ENSE)²¹. En 2019, celle-ci relevait que 42 % des étudiants déclarent avoir renoncé à une consultation médicale au cours des douze derniers mois, 40 % pour raisons financières ; près de 4 étudiants sur 10 étaient en situation de mal-être et présentaient des troubles anxieux ; enfin, l'enquête soulevait un cumul des fragilités, puisque les jeunes isolés socialement font aussi part d'un sentiment d'être mal informés sur leur santé et sont en situation de vulnérabilité financière.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a renforcé la précarité des jeunes en France, comme l'a notamment montré l'enquête réalisée pour la FAGE²² par l'institut IPSOS en juin 2020²³. Les conséquences de cette crise sur les jeunes, quel que soit leur statut (à la recherche d'un emploi, actifs, étudiants...), sont fortes et multiples, qu'il s'agisse de leurs ressources financières, leur santé, parcours académique et l'orientation, accès à l'emploi, etc.

Selon cette étude, la période de confinement a tout particulièrement fragilisé cette jeune génération : près des trois quarts des jeunes interrogés ont déclaré avoir été « *affecté au niveau psychologique, affectif ou physique (73%), une proportion nettement plus importante que la moyenne des Français* ». Ainsi, pendant le confinement, « *64% des jeunes de 18-24 ans déclarent avoir ressenti le besoin de se confier à quelqu'un, d'être écouté (une proportion qui atteint 69% chez les étudiants),*

¹⁸ Fondation de France, Les solitudes en France – synthèse, 2016 (en ligne : http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/les_solitudes_en_france_2016_synthese.pdf)

¹⁹ François Gleizes, Sébastien Grobon, Stéphane Legleye, *3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être*, INSEE Première N° 1 770, Septembre 2019.

²⁰ Rapport Moro Brison, « Mission Bien-être et santé des jeunes », 2016 (en ligne : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_mission_bienetre_et_sante_des_jeunes_partie_1.pdf)

²¹ <https://www.lmde.fr/commentcava>

²² Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE).

²³ « Enquête auprès des 18-25 ans : dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, comment vont-ils, comment vivent-ils, comment se projettent-ils ? ». Enquête menée auprès de 1 000 personnes âgées de 18 à 25 ans. <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2020-07-13,DP-Enquete-FAGE-IPSOS-Jeunes-Crise.htm>

*un besoin, une détresse psychologique significative qui est allée pour près du quart d'entre eux jusqu'à avoir eu des pensées suicidaires (23%) ».*²⁴

Dans ce contexte, la Fondation Croix-Rouge française souhaite conduire une recherche-action dans le but de (1) mieux comprendre les facteurs d'isolement social des jeunes, notamment les nouvelles dynamiques et particularités territoriales, afin de mieux intervenir sur les situations de potentielle fragilité en amont de la réalisation du risque, et (2) étudier les dispositifs innovants et efficaces mis en place par des structures associatives en matière de prévention de l'isolement et d'accompagnement des jeunes isolés, afin de mieux les (faire) connaître et proposer des pistes d'amélioration et d'essaimage en fonction des spécificités des territoires.

Les candidatures pourront porter sur un ou plusieurs axes de recherche suivants.

Comment qualifier et comprendre l'isolement social des jeunes selon les territoires ?

On a longtemps cantonné la question de l'isolement social aux territoires qui ont des « fragilités » : territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville... La récente crise des « Gilets Jaunes » a mis à jour la question de l'isolement social dans ce qu'on appelle désormais « le périurbain »²⁵, et la situation dans les métropoles est aujourd'hui également au cœur de travaux de plus en plus nombreux. On sait désormais que l'isolement social est un phénomène de masse qui touche tout le territoire français. Aussi, il semble désormais acquis que l'échelle pertinente pour identifier les personnes souffrant de leur isolement et les aider à en sortir est micro-locale, et que cela nécessite donc une fine connaissance et adaptation préalable aux spécificités de chaque territoire.

Comment qualifier et comprendre la prévalence et les dynamiques de l'isolement social des jeunes selon les spécificités territoriales ? Comment les facteurs d'isolement social et profils de jeunes varient selon la situation géographique ? Pourquoi ces situations extrêmes persistent-elles en dépit de l'existence d'un système d'aide dans certains territoires ?

Comment repérer et prévenir l'isolement social des jeunes ?

Le repérage est le préalable à toutes démarches de prévention et d'accompagnement bénévoles. La question de la prévention de l'isolement social débute en effet avec l'activation d'un « filet » dont on choisit de resserrer les mailles pour que les premiers signaux de « repli » soient identifiés avant que l'isolement n'ait de graves conséquences. Des freins à ce repérage préventif demeurent et des personnes restent parfois invisibles aux yeux des associations qui souhaitent aller à leur rencontre²⁷.

²⁴ « Enquête auprès des 18-25 ans : dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, comment vont-ils, comment vivent-ils, comment se projettent-ils ? ». Consulté le 10 septembre 2021. <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2020-07-13.DP-Enquete-FAGE-IPSOS-Jeunes-Crise.htm>

²⁵ AUBENAS, F. : « « Gilets jaunes » : la révolte des ronds-points » ; Le Monde, 17-12-2018.

²⁶ MARCHAL, H., STEBE, J.M., et BERTIER, M., La Question du lien social dans le périurbain éloigné, Université de Lorraine, 2L2S (multigr.), 2012.

²⁷ C'est notamment le cas des NEETs, qui signifie *Not in Education, Employment or Training*, une classification sociale regroupant des personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant

D'une part, les personnes isolées n'ont pas toujours conscience de l'être. D'autre part, elles ne disposent d'aucun « miroir » pour leur renvoyer les risques qu'elles encourent à vivre dans cette situation, aussi ne prennent-elles pas toujours la mesure des choses à faire pour ne pas y demeurer. De surcroît, les personnes qui s'avouent isolées ont très souvent honte de l'être. Elles peuvent justifier leur isolement par le fait « qu'elles méritent » leur situation, que personne ne s'intéresse plus à elles parce qu'elles ne sont pas dignes d'intérêt. Elles cachent donc leur isolement pour ne pas qu'on les juge davantage, ce qui contribue à les rendre parfaitement indétectables.

Le repérage est aussi le préalable à toute démarche d'accompagnement social, financier ou médico-social, afin d'aller vers celles et ceux qui n'ont pas bénéficié à temps d'un repérage préventif et qui sont désormais « hors des radars ». Aujourd'hui, les intervenants, bénévoles ou professionnels, sont souvent confrontés à la découverte de situations d'isolement qui aboutissent à des prises en charge tardives, dans un contexte de dénuement avancé. Il arrive par exemple que des personnes en grande difficulté soient signalées à des associations ou hôpitaux par des voisins ou des proches démunis face à des troubles cognitifs grandissants, parce qu'elles n'avaient aucun suivi, aucun entourage vers qui se tourner, ni aucune surveillance à domicile par un réseau de soins adapté.

Comment repérer et prévenir efficacement l'isolement social des jeunes ? Quels sont les obstacles à ce repérage ? Quelles sont les forces et faiblesses des dispositifs existants de repérage des jeunes isolés ? Comment ces dispositifs diffèrent selon la situation géographique ? A la manière de certains nouveaux dispositifs (véhicules itinérants allant de communes en communes rurales, etc.), comment « aller vers » les jeunes pour mieux identifier les situations d'isolement social ?

Comment mieux travailler en réseau pour lutter plus efficacement contre l'isolement social des jeunes ?

Le maillage de bénévoles s'avère parfois très efficace sur certains territoires, mais le succès des associations dépend notamment de la coopération d'autres acteurs. On observe un réel besoin de coordination et de pilotage territorial de proximité sur les questions d'isolement social. Le travail en réseau et la coordination des partenaires apparaissent comme une dimension transversale à, sinon toutes, de nombreuses actions de lutte contre l'isolement social. La complexité de la problématique et ses divers déterminants encouragent à réunir les acteurs, professionnels et associatifs, des champs sociaux, sanitaires, éducatifs, etc. pour apporter une réponse globale, pertinente et coordonnée aux situations individuelles sur un territoire donné.

Comment mener des actions de prévention collectives en mobilisant les différents intervenants (aides de vie, travailleurs sociaux, médecins, assistantes sociales des communes, etc.) pour que chacun soit vecteur d'alerte précoce ? Dans quelle mesure une articulation des actions des institutionnels et associatifs aux réseaux informels de solidarité de proximité pourrait donner lieu à de meilleurs leviers de lutte contre l'isolement social des jeunes ?

pas de formation. La Banque mondiale publie sur son site pour chaque pays la part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (en % de la population des 15-24 ans). En 2019, cela représentait 10,6 % des 15-24 ans en France.

Comment mieux accompagner les jeunes socialement isolés ?

Ce qui caractérise les personnes isolées est de ne pas être en contact, ou très peu, avec d'autres personnes. Elles sont aussi souvent inconnues des institutions et structures sociales. C'est pourquoi des collectivités et des associations vont à la rencontre des personnes isolées dans leurs lieux de vie, organisent des activités collectives ou gèrent un espace de rencontres. Ainsi, la démarche d'« aller vers » semble particulièrement pertinente, et même indispensable, pour lutter contre l'isolement social²⁸.

Aussi, parmi les manifestations de la souffrance psychique peuvent être constatés un désinvestissement de la vie quotidienne et plus largement une inhibition à agir. C'est pourquoi les activités visant à créer du lien social permettent de réinscrire dans le présent et trouver une motivation à faire quelque chose. Des travailleurs sociaux parlent de « remobilisation sociale », notamment via des actions au domicile des personnes en situation d'isolement et qui visent à être une transition vers la participation des personnes à la vie sociale et la sortie de leur isolement.

Comment mieux adapter le soutien aux jeunes isolés à la variété de situations de vie et aux difficultés spécifiques de chaque territoire ? Quelles sont les forces et faiblesses des dispositifs existants d'accompagnement des jeunes isolés destinés retisser du lien social et/ou à éviter que la spirale isolement-précarité ne s'installe ? Comment l'engagement des jeunes (bénévolat, volontariat en service civique) peut-il constituer, de manière préventive ou non, un espace de respiration, de prise de confiance et de rencontre avec l'autre dans un environnement bienveillant et balisé de repères ?

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en France métropolitaine et/ou d'outremer.

²⁸ La Mutuelle des étudiants (LMDE) mène une expérimentation, depuis 2017, dans plusieurs villes françaises auprès des résidences universitaires du CROUS. S'appuyant sur une approche de prévention par les pairs, elle recrute des étudiants « relais santé » chargés de faire du porte-à-porte en soirée dans les résidences. Les entretiens menés à cette occasion permettent d'aborder diverses questions : état de santé, stress, mais aussi difficultés rencontrées dans le logement ou avec les voisins.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2022**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidat.e.s doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 1^{er} mai 2022 à minuit (heure de Paris) nouvelle date de clôture**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2022** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
8. une lettre de référence (optionnel)

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 7 février 2022 au 1^{er} mai 2022 à minuit (heure de Paris) nouvelle date de clôture**. À cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant le cas échéant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **8 juillet 2022**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat/e :
 - une **bourse de recherche individuelle de 17 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*.
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence le **1^{er} septembre 2022**, et au plus tard le **15 septembre 2022**. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre 2022 doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche

pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

7 février 2022	Lancement de l'appel à candidatures
1 ^{er} mai 2022 nouvelle date de clôture	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
9 mai – 6 juillet 2022	Evaluation des candidatures
7 juillet 2022	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
8 juillet 2022	Annnonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet – août 2021	Signature par le/la lauréat.e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2022	Début de la recherche
1 ^{er} septembre 2023	Fin de la recherche

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr